



BUDGET PRIMITIF 2021
Note de synthèse

Les dispositions prévues par la loi NOTRE relatives à la publicité des budgets et des comptes obligent les communes de plus de 3 500 habitants à joindre à leur budget et au compte administratif une « note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » de ces documents. (cf. l'article 107).

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique le budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de LA FARLEDE afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Il est nécessairement équilibré et vaut autorisation d'exécution.

Le CCAS de LA FARLEDE n'a pas d'emprunt en cours. Il n'a pas de dettes d'investissements.

LE CONTEXTE :

- Contexte budgétaire contraint : l'objectif de hausse contenue des dépenses de fonctionnement des collectivités est réaffirmé pour 2021
- Crise sanitaire liée à la Covid-19 : conséquences économiques et sociales (précarité, isolement...)
- Progression des familles monoparentales plus exposées au risque de pauvreté
- Augmentation de la population farlédnoise et vieillissement de la population
- Aménagement du CCAS dans de nouveaux locaux

AR Prefecture

083-218300549-20210407-005C_2021-DE
Reçu le 19/04/2021
Publié le 19/04/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Les orientations budgétaires pour 2021 devront prendre en compte les enjeux sociaux liés aux conséquences de la crise sanitaire tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

C'est dans ce contexte que le CCAS va poursuivre en 2021 son action générale de prévention et de développement social de proximité dans la Commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Reconduction :

- des ateliers numériques (ateliers débutant et perfectionnement à destination des seniors et ateliers « démarches administratives » pour tous public)
- des ateliers prévention santé (projets 2021 : prévention bucco-dentaire enfants classes de CP (prestations 2020 et 2021), marche active seniors, sophrologie, habitat, yoga, journée sport santé etc.)

Revalorisation :

- des différents dispositifs d'aides et de secours alimentaires (effet Covid)
- des manifestations pour les seniors (augmentation du nombre de participants)

Ce qui change en 2021 :

- La Subvention de fonctionnement accordée à la crèche associative CRECHE'N'DO sera versée par la commune à compter du 1er janvier 2021
- Le recrutement d'un agent d'accueil social polyvalent
- Nouvelle aide : aide financière pour la pratique de l'activité sport santé mise en place par l'Ecole Municipale des sports de La Farlède
- Les dépenses relatives à l'aménagement des nouveaux locaux du CCAS

AR Prefecture

083-218300549-20210407-005C_2021-DE
Reçu le 19/04/2021
Publié le 19/04/2021

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

La section de fonctionnement

❖ Les dépenses de fonctionnement (269 774€)

Elles concernent toutes les dépenses à engager pour le bon fonctionnement du service public, ainsi que les actions sociales relevant de la politique sociale facultative.

- Les charges à caractère général s'élèvent à 80 993€ dont :
 - 51 470€ affectés au poste « fêtes et cérémonies » afin d'organiser les manifestations prévues par le CCAS (repas des seniors, semaine de l'âge d'or, sortie au marché de Noël), à l'acquisition de colis de Noël, aux cadeaux de Noël distribués aux enfants de famille en situation de précarité et aux coffrets cadeaux maison de retraite.
 - 17 247 € affectés au poste « contrats de prestations de service » pour le financement :
 - de l'action de prévention à la santé bucco-dentaire pour les élèves scolarisés en classe de CP (2 800€)
 - des ateliers numériques à destination des seniors et des ateliers « démarches administratives » ouverts à tous (11 000€)
 - du contrat de prestation de service avec la mission locale relatif à l'accueil d'un jeune en service civique dans le cadre des ateliers numériques (647€)
 - d'un atelier Yoga pour le seniors (800€)
 - d'un atelier théâtre (1 650€)
 - du contrat abonnement RGD SICTIAM (350€)
 - La somme restante de 12 276€ affectés au financement des charges d'administration générale (frais d'assurance responsabilité civile, acquisition de fournitures administratives, maintenance informatique, etc.), des dépenses liées au plan canicule, aux collations offertes lors des ateliers, aux transports collectifs etc.
- Viennent ensuite les dépenses constituées par les charges de personnel, pour un montant de 131 567€. Trois agents sont employés à temps complet au CCAS. Un agent d'accueil va être recruté à partir du mois de juillet 2021.
- Les « autres charges de gestion courante » s'élèvent quant à elle à 46 344€ dont :
 - la subvention versée à la Mission locale du Coudon au Gapeau (17 032€)
 - les aides et secours destinés aux farlédois en situation de précarité (bons alimentaires, colis de première nécessité, aides au règlement des frais de cantine, aides au transport scolaire, aide à la pratique du sport santé...) le dispositif « bourse au permis de conduire » (24 600€)
 - la contribution au SICTIAM pour l'assurance des logiciels informatiques (4 710€)
 - charges diverses de gestion courante (26 702€)

AR - Préfecture
-005C_2021-DE
Reçu le 19/04/2021
Publié le 19/04/2021

- Enfin, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 10 870€. Ces dotations sont versées à la section investissement du budget du CCAS.

❖ **Les recettes de fonctionnement (269 774€)**

Elles sont constituées :

- d'une subvention municipale, d'un montant de 202 893€
- de subventions accordées par le Département du Var au titre de la constitution des demandes d'aide sociale, d'APA et de RSA pour un montant de 3 800€
- du résultat de fonctionnement de l'année écoulée de 54 780.98€
- du tiers des produits de concessions et redevances funéraires encaissées par la commune pour un montant de 8 300€
- de produits divers de gestion courante 0.02€

Pour 2021, le BP de fonctionnement s'équilibre à 269 774€ soit une baisse de 12.44% (-38 331€) par rapport au BP 2020. Cette baisse est expliquée principalement par le fait que la subvention versée à l'association CRECH'N'DO sera désormais pris en charge par la commune à partir de 2021.

La subvention communale sera de 202 893€ en baisse de 27.87% (-78 392€) par rapport à 2020.

La section d'investissement

❖ **Les dépenses d'investissement (102 053.66€)**

Elles sont principalement réparties sur les postes budgétaires suivants : concessions et droits similaires (10 000€), matériel de bureau et informatique (30 000€), mobilier (30 000€) et autres immobilisations corporelles (32 053.66). Les dépenses ainsi inscrites visent à voter le budget en équilibre, règle imposée par la comptabilité publique locale.

❖ **Les recettes d'investissement (102 053.66€)**

Elles sont constituées principalement :

- du solde d'exécution reporté de l'exercice 2020 d'un montant de 88 251.66€
- des recettes d'ordre correspondant aux amortissements des immobilisations corporelles provenant de la section de fonctionnement (10 870€)
- de la FCTVA 2021 (2 932€)

AR Prefecture

083-218300549-20210407-005C_2021-DE
Reçu le 19/04/2021
Publié le 19/04/2021